

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2022

Délibération n°22-02-04

L'an deux mille vingt-deux et le 24 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 20
- Nombre de votants : 25
- Date de la Convocation : 16 février 2022

**OBJET : SPL : AUTORISATIONS DONNÉES AUX REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN DE SE PORTER CANDIDAT
AUX FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SPL**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Yannick JARDIN et de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*),
M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de Mme Corinne ALLIOD KOERTGE*) -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER (*Pouvoir de M. Jacques GERY*) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Yannick JARDIN (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*),
M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : Mme Marcelle CHARBONNIER -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*),
Mme Corinne ALLIOD KOERTGE (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*) -
SAINT-APPOLINARD : M. Jacques GERY (*Pouvoir à Mme Annick FLACHER*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT.

DÉLÉGUÉS ABSENTS

CHAVANAY : Mme Anne-Marie BORGEAIS -
PÉLUSSIN : Mme Martine JAROUSSE, Véronique LARDY-SALEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220224-22_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/04/2022

Par délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2020, M. Jacques BERLIOZ, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Michel DEVRIEUX et M. Serge RAULT ont été désignés comme représentants de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au Conseil d'Administration (CA) de la SPL du Pilat Rhodanien.

Ils ont été autorisés par la même délibération à assurer la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

Pour faire suite à la démission de M. Farid CHERIET de la fonction de Président Directeur Général de la SPL et pour procéder à une nouvelle élection, il est nécessaire d'autoriser expressément, les représentants de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à la SPL, à exercer les fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société.

Les représentants de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à la SPL ne doivent pas participer au débat, ni même au vote.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser les représentants de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au Conseil d'Administration de la SPL du Pilat Rhodanien à assurer les fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Autorise les représentants de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au Conseil d'Administration de la SPL du Pilat Rhodanien à assurer les fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220224-22_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/04/2022